

## Publication des Statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française

Conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur a mis en place un calendrier de publication des statistiques annuelles entrant dans le champ de la migration et de la protection internationale.

S'agissant de l'admission au séjour, après une première publication le 21 janvier 2021 de données estimées pour l'année 2020, ce sont les données provisoires qui sont publiées ce mardi 15 juin 2021.

En ce qui concerne les demandes d'asile, les visas, et les acquisitions de la nationalité française, après les données provisoires publiées en janvier, ce sont aujourd'hui les données définitives qui sont diffusées. Les chiffres 2020 sur les éloignements et départs, étant définitifs dès la publication du 21 janvier 2021, ne font pas l'objet d'une nouvelle publication.

La crise pandémique de la Covid-19 a très fortement contraint les flux migratoires en 2020. Les déplacements internationaux ont été affectés par l'absence de liaisons aériennes et la fermeture de nombreuses frontières. Par ailleurs, un certain nombre de guichets administratifs ont été contraints de limiter ou suspendre leur activité d'accueil du public pendant le premier confinement.

### **I. Les visas et les titres de séjour**

La délivrance de visas s'inscrit en très nette baisse en 2020 (- 79,8 %), avec un total de 712 317 visas délivrés. En leur sein, le nombre de visas de court séjour pour l'espace Schengen diminue plus encore (- 82,9 %) tandis que les Visas de long séjour connaissent une baisse moins marquée de 37,1 % (encore moins marquée s'agissant du public étudiant -28 %). La Chine bascule de la première à la quatrième place en matière de nombre de visas délivrés (derrière le Maroc, la Russie et l'Algérie).

La primo-délivrance des titres de séjour diminue de 20,9 % en 2020, avec 219 302 titres de séjour délivrés.

L'immigration familiale, qui représente toujours la plus grande part du flux migratoire, est en baisse plus modérée (- 16,6 %). Ceci est liée au fait qu'une partie des titres familiaux est attribuée à des personnes séjournant déjà sur le territoire lors de leur demande de titre. L'impact de la fermeture des frontières liée à la crise sanitaire est donc moins important que pour les autres titres.

Le cas des étudiants est particulier, avec une baisse qui s'avère contenue (- 20,0 %), dans un contexte de développement rapide du télé-enseignement. Cela s'explique vraisemblablement par une conjonction du calendrier inter-confinements avec celui des inscriptions universitaires et la mise en place d'un nouvel outil de demande en ligne. Celui-ci a permis aux étudiants de déposer sans délais leur demande de titre de séjour qui a pu être traitée rapidement.

L'immigration professionnelle est particulièrement touchée par la crise de la Covid-19 avec une baisse de 32,1 % en 2020. Cela fait vraisemblablement suite au probable report, voire abandon, de projets migratoires liés au travail que ce soit pour rester auprès de proches ou à cause du ralentissement de l'activité économique en France. Pour les « saisonniers / temporaires », la conjonction du calendrier du confinement et de la principale saison d'emploi se traduit par une forte baisse. Les motifs « chercheurs » ont aussi fortement diminué, en lien probable avec les conséquences du confinement sur le développement du télétravail et sur le caractère hautement qualifié de ces profils pour lesquels différer le projet de migration ne présente probablement pas une difficulté majeure.

En 2020, près de 31 000 titres de séjour « passeport talent » ont été délivrés dont 9 376 premiers titres et 21 476 titres en renouvellement, soit une baisse globale de 16,6 %.

Enfin, les premiers titres humanitaires sont également en baisse en 2020 (- 18,8 %).

## II. L'asile

En 2020, 81 531 premières demandes (mineurs compris) et 11 733 demandes de renouvellements ont été enregistrées en Guichets Uniques de demande d'Asile (GUDA), soit 38,4 % en deçà de 2019. En 2020, les premiers pays de provenance des primo-demandeurs d'asile en GUDA sont l'Afghanistan, le Bangladesh, le Pakistan, la Guinée et la Turquie. La Géorgie et l'Albanie ne figurent plus dans les 10 premiers pays contrairement aux années précédentes. Parmi les premières demandes, 21 % étaient placées sous procédure Dublin au 31 décembre, soit quatre points de moins que l'année précédente.

L'Ofpra a pris 70 175 décisions.

Le nombre de personnes s'étant vu octroyer en France une protection s'élève à 24 181 en 2020 après 36 275 en 2019 (- 33,3 %). Le taux d'admission final au statut (hors mineurs accompagnants), après prise en compte des décisions de la CNDA, baisse en 2020 (34,4% contre 38,0% en 2019).

## III. L'acquisition de la nationalité française

Les acquisitions de la nationalité française résultent d'un ensemble de procédures particulières, relevant pour certaines du ministère de l'intérieur (décrets de naturalisation, déclarations du fait du mariage, d'ascendants de français ou frères et sœurs de français) et pour d'autres du ministère de la justice (déclarations anticipées de mineurs nés en France, autres déclarations).

En 2020, le flux des acquisitions de la nationalité française a connu un repli de 22,7 %, tous modes confondus, là encore du fait de la suspension de la réception du public pendant le premier confinement et de la réouverture progressive des guichets.

Cette évolution recouvre une diminution des acquisitions par déclaration qui passent de 58 308 en 2019 à 41 234 en 2020 (- 29,3 %) ainsi que la poursuite de la baisse du nombre d'acquisitions par décret, qui décline de 15,6 % (41 927 en 2020 contre 49 671 en 2019).

## IV. L'éloignement des étrangers en situation irrégulière

La lutte contre l'immigration irrégulière se poursuit, mais en 2020 le total des éloignements d'étrangers en situation irrégulière est en baisse de 47,8 % notamment du fait des plus grandes difficultés à organiser des déplacements dans un contexte de crise sanitaire avec le resserrement des frontières des pays destinataires, la fermeture de nombreux consulats des pays étrangers freinant l'obtention de LPC, l'effondrement du trafic aérien, la difficulté à obtenir des test PCR.

Ce sont les éloignements forcés et les départs volontaires aidés de ressortissants de pays tiers qui se replient le plus (resp. - 51,8 % et - 63,0 %). Les éloignements aidés et spontanés étant les moins affectés par cette baisse (resp. - 39,8 % et - 22,7 %).

Au total près de 15 950 étrangers en situation irrégulière ont quitté le territoire national en 2020 (éloignements, départs volontaires aidés et départs spontanés), soit un niveau inférieur de moitié à celui de 2019.

**L'ensemble des données est consultable sur**

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Statistiques/Essentiel-de-l-immigration/Chiffres-cles>